

## *Le Libre Pensée honore le Chevalier de la Barre dans toute la France*

Figure légendaire de la cause libre penseuse et victime des crimes de l'Église catholique, le **Chevalier de la Barre** a toujours été honoré par la **Libre Pensée**.

A Abbeville dans la Somme, il y avait, le jeudi 1er juillet 2021, une trentaine de personnes : la LDH, la Libre Pensée, des représentants de la CGT, de la FCPE, et un élu PS récent aux élections du Conseil départemental.



### *Discours de Nicole Aurigny, vice-Présidente de la Libre Pensée*

« En 1897, un Comité du monument La Barre se forme ; il comprend des militants ouvriers, des libres penseurs, des Communistes comme **Jean Allemane**, des dreyfusards, notamment le sénateur **Auguste Delpech**, un des fondateurs de la **Ligue des Droits de l'homme**.

En 1904, le Conseil municipal reprend possession d'un terrain de 5000m<sup>2</sup> devant le Sacré-Cœur, terrain que l'archevêché de Paris s'est indument approprié. Il affirme, en outre, sa volonté de placer la statue du Chevalier dans l'axe de l'entrée principale afin de contrer la domination de l'Église sur le paysage parisien.

Le 3 septembre 1905, des milliers de Libres Penseurs, français, belges, italiens, anglais hongrois, allemands, argentins, tchèques, défilent devant la maquette de la statue du Chevalier. On est trois mois avant le vote de la loi de 1905 de séparation des églises et de l'État.

Le 4 novembre 1906 a lieu l'inauguration de la statue réalisée par le sculpteur **Armand Bloch**. Le Chevalier de La Barre est représenté enchaîné au poteau de son supplice, épaules et pieds nus, jambe droite et poignet droit partiellement brisés par la question à laquelle il a été soumis. Le Dictionnaire philosophique de Voltaire est à ses pieds.

Cette statue déclenche la fureur cléricale ; **Léon Bloy** écrit qu'il s'agit de la « profanation » du Sacré-Cœur par des « **bandes énormes de crapules** [venues] **défiler pleureusement** » devant « **la sottise image de ce petit salaud de chevalier de La Barre.** ». L'atelier du sculpteur subit plusieurs attaques et la statue est souillée de peinture blanche, de minium...

Sous le prétexte de réaménager le sommet de la Butte, l'Église finit par obtenir que la statue soit déplacée dans un square proche. Mais le pire se produit le 29 novembre 1941 quand, avec l'accord préalable du ministre, les nazis envoient la statue du Chevalier à la fonte, avec les statues de **Dolet**, de **Voltaire**, de **Diderot**, de **Condorcet**, de **Victor Hugo** et de **Zola**. Les statues des rois et des « Jeanne d'Arc », elles, sont sauvées !

On le voit à travers ce rappel du passé : le **Chevalier de La Barre** est le symbole constant de la lutte contre le cléralisme, contre l'obscurantisme, et notre rassemblement n'est pas la commémoration un peu vaine d'un crime du passé, mais un appel à l'action toujours nécessaire pour le respect de la liberté de pensée.

Aujourd'hui, sous prétexte d'état d'urgence sanitaire, le gouvernement a remis en cause le droit de se rassembler, de manifester ; notre liberté d'aller et venir a été entravée ; certaines mesures d'exception sont devenues permanentes. Les décrets du 2 décembre 2020 permettent que « les opinions politiques, les convictions philosophiques, religieuses ou l'appartenance syndicale » soient recueillies et conservées. Les lois ne sont plus faites pour garantir la liberté, mais pour permettre la répression. »



**La représentante de la LDH** a pour sa part déclaré : « **Le Chevalier de la Barre fut victime de l'intolérance religieuse et sociale d'une France dont la monarchie, fondée sur l'alliance avec l'Église catholique, vacillait déjà sous l'effet du développement d'une pensée libre, la pensée des "lumières" dont nous nous voulons les héritiers.** L'anniversaire de cette exécution est chaque année pour la LDH l'occasion de redire publiquement notre attachement au principe de laïcité, à la liberté de penser, à la liberté d'expression et de création et notre opposition à tous les fanatismes. La LDH est tout autant attachée à la liberté d'expression, à la liberté d'informer et d'être informé.

Dans le même ordre d'idée, le gouvernement a engagé la procédure accélérée sur le projet de loi « confortant les principes républicains » ex « loi séparatisme ». Le 12 mai 2021, députés et sénateurs n'ont pas réussi à s'accorder en commission mixte paritaire sur un texte commun. Loin de conforter les principes

*républicains, ce texte remet en cause les libertés, fait fi de l'égalité des religions devant la loi et porte atteinte à deux grandes lois de la République que sont la loi de 1901 sur les associations et la loi de 1905 sur la laïcité. Comme la Défenseure des droits, le Conseil d'État, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, le Haut conseil à la vie associative, le rapporteur général sur la lutte contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe, à la LDH, nous nous alarmons de ce projet qui vient encore fragmenter la société française et jette une suspicion généralisée à l'encontre des personnes de confession musulmane, comme sur toutes les associations et les citoyennes et citoyens engagés. »*

## ***Et aussi à la Seyne-sur-Mer dans le Var***

Depuis plusieurs années, le Cercle "*Chevalier de La Barre*" organise un rassemblement le 1er Juillet à La Seyne-sur-Mer pour défendre la liberté de conscience et la Séparation des Eglises et de l'Etat. **Jean-François Lefebvre**, dit "*Chevalier de La Barre*" fut supplicié à Abbeville le 1er Juillet 1766 pour ne pas avoir salué une procession. La justice du Roi **Louis XV** fut implacable : il fut torturé pendant 13 heures avant d'être exécuté. Ce fut le dernier condamné à mort pour blasphème par la Justice française. C'est un exemple emblématique des monstruosité qui peuvent advenir lorsque l'Etat s'occupe des affaires religieuses.



**Pierre Le Gal** a déclaré à cette occasion : « *A propos de (la loi) séparatisme*, c'est bien sûr l'Islam qui est visé. L'article 27 du projet de loi, notamment, oblige en effet les associations culturelles à se déclarer auprès du préfet compétent, afin de pouvoir bénéficier des avantages liés à ce statut.

Comme le disait **Pierre-Marie Adam**, Grand Maître de la **Grande Loge de France**, « *Cette loi est strictement faite pour les musulmans* »... « *Personne ne va l'interdire aux juifs, aux catholiques... Est-ce qu'un préfet est compétent pour décider du côté culturel d'une association ?* ». Cette loi qui dit lutter contre les séparatismes, oublie tous les séparatismes que la Vème République finance largement. Le séparatisme du concordat d'Alsace-Moselle, et les statuts spéciaux des territoires d'outre-mer...etc. Mais surtout, le séparatisme des écoles privées religieuses, écoles qui sont à 95% catholiques. »

## *A Gruissan (Aude aussi)*

Le dimanche 27 juin 2021, devant la stèle apposée en 1931 pour commémorer le Chevalier de la Barre, les libres penseurs se réunissent régulièrement chaque année à Gruissan. **Brigitte Pastor**, Présidente de la **Fédération audoise de la Libre Pensée** a fait une allocution, reliant le combat d'hier à celui d'aujourd'hui pour la défense des libertés, en premier lieu de la liberté de conscience, qui est la première des Libertés.



*Et comme on dit : « A Paris, l'année prochaine ! »*



# Social La libre pensée de Marc Blondel sur l'actualité

## ENTRETIEN

→ Aujourd'hui président national de la Libre Pensée, l'ancien secrétaire général de Force Ouvrière était à Gruissan, hier, pour honorer la mémoire du Chevalier de La Barre

En quoi le destin de ce chevalier a une résonance, aujourd'hui encore ?

C'est le symbole d'une contestation laïque, victime de l'autorité de la royauté et de l'Eglise. Or, aujourd'hui, restons-nous dans un pays laïque quand un président - Sarkozy - veut faire entrer les religions dans la gestion de l'Etat ? Pour lui, l'histoire de France se réduit à la période entre la fille aînée de l'Eglise (Clovis) et 1789. Aujourd'hui, il parle de choc des civilisations !

Quelles peuvent en être les dérives ?

Je crains que Sarkozy n'utilise la religion pour régler les problèmes d'immigration. Il établit des relations avec le monde musulman, en reconnaissant officiellement ses structures. J'en veux pour preuve l'Etat qui délègue l'application de sa loi sur la Burqa à un organisme tiers.

**« Il faut comprendre que l'augmentation des cotisations est en réalité, un salaire différé »**

La religion, selon vous, devrait rester dans la sphère privée...

Le fait est que cela n'a rien à voir avec la politique. C'est du registre du spirituel uniquement.

De même que vous dénoncez le financement des écoles privées par l'Etat, via la loi Debré. Aujourd'hui, pourtant, on ne peut pas dire que l'appartenance religieuse est un critère indispensable pour y être admis.



Marc Blondel honore « le symbole de la contestation laïque. » F. TALLIEU

Peut-être, mais on peut toujours essayer de récupérer ou convertir des croyants. Mais le problème n'est pas là. La religion prône la charité envers l'autre, la soumission... Moi je prône l'égalité entre les gens. Rien d'autre.

Quel est le rôle de la Libre pensée ?

On est libre penseur à partir du moment où on met des points d'interrogations à ce que l'on pense, que l'on a un esprit de contradiction permanent, que l'on s'oppose aux vérités révélées. Toute vérité conduit à une contre vérité. Après, quand on s'engage, on sait pourquoi.

A propos d'engagement, justement, comment analysez-vous la mobilisation des Français au sujet de la réforme des retraites ?

Nous n'avons pas réussi à les sensibiliser. Je suis pour que l'on dise aux travailleurs, oui, on augmente les cotisations pour avoir une retraite à partir de 2018. Il faut comprendre que c'est un salaire différé.

Le problème est que beaucoup de Français pensent justement qu'ils vont cotiser sans rien avoir, la retraite venue...

Mais les anciens auraient pu penser la même chose ! Ils ont osé croire le contraire. J'ai osé. Ce sont les liens que nous créons entre nous qui nous sauveront.

Et concernant le recul de l'âge légal du départ à la retraite ?

C'est de la m... Ou alors, on le met à 62 ans, avec interdiction de virer avant. Aujourd'hui, une majorité est au chômage à 55 ans.

Au delà, vous dites que le déficit provoqué par le système de retraite est artificiel...

Cette histoire est créée pour sauver Sarkozy, qu'il apparaisse comme un sauveur en 2012. Il a fait un travail de communication extraordinaire qui me laisse pantois. C'est un menteur et les Français le croient !

Comment, alors, est créé le déficit ?

En ce qui concerne les fonctionnaires, il s'agit en fait d'un budget de l'Etat. On est donc là dans un problème de déficit budgétaire.

Le système de répartition dans le privé, lui, est basé sur une solidarité entre générations à laquelle je tiens. Le régime général est excédentaire, seulement il sert à alimenter les exploitants agricoles, les militaires... Et les cultes. Il suffirait de les réaffecter pour retrouver l'équilibre. En réalité, l'Etat doit énormément d'argent au régime général. Le complémentaire, lui, relève d'une discussion avec le patronat.

Un mot sur le système de capitalisation...

Paradoxal, au moment où l'on voit où ça a mené l'économie mondiale... D'où le problème des syndicats. Comment expliquer aux salariés qu'ils ne s'en sortiront pas, financièrement, avec cette méthode ? Visiblement, nous n'avons pas suffisamment réussi...

Propos recueillis par Marie PINTADO

## De La Barre

Le chevalier Jean-François de La Barre fut décapité, en 1766, après que le Parlement de Paris a statué sur le crime d'impiété pour lui et deux autres compères. Il n'aurait pas retiré son chapeau au passage d'une procession, et aurait vandalisé un crucifix.

A Gruissan, un buste en son honneur existe depuis 1931, face à l'église. Hier, une gerbe y a été déposée par les libres penseurs.